

## AVIS

**Ministère de la Mobilité et des Travaux publics****Administration des bâtiments publics****Avis de marché****Procédure** : européenne ouverte**Type de marché** : travaux**Modalités d'ouverture des offres** :

Date : 11/04/2023 Heure : 10:00

**SECTION II : OBJET DU MARCHÉ****Intitulé attribué au marché** :

Travaux de menuiseries intérieures en bois (mobilier fixe) à exécuter dans l'intérêt du lycée technique pour professions de santé et hall des sports logopédie à Strassen ; phase 2 : lycée.

**Description succincte du marché** :

Travaux de mobiliers fixes intégrés en bois comprenant :

- ensembles d'armoires et étagères ; tablettes de fenêtres, casiers pour 60 salles de classe et bureaux de l'administration
- cuisine pédagogique et plusieurs kitchenettes

La durée des travaux est de 100 jours ouvrables, à débiter au 2e semestre 2023.

Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

**SECTION IV : PROCÉDURE****Conditions d'obtention du cahier des charges** :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics ([www.pmp.lu](http://www.pmp.lu)).

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****Autres informations** :

**Conditions de participation** : Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumission.

**Réception des offres** :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

**Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E.** : 09/03/2023

La version intégrale de l'avis n° 2300454 peut être consultée sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu)

**Ministère de la Mobilité et des Travaux publics****Administration des bâtiments publics****Avis de marché****Procédure** : européenne ouverte**Type de marché** : travaux**Modalités d'ouverture des offres** :

Date : 19/04/2023 Heure : 10:00

**SECTION II : OBJET DU MARCHÉ****Intitulé attribué au marché** :

Travaux de menuiseries intérieures métalliques en sous-sol à exécuter dans l'intérêt du lycée technique pour professions de santé et hall des sports logopédie à Strassen - phase 2 : lycée.

**Description succincte du marché** :

Portes simples et doubles métalliques standard non coupe-feu et coupe-feu : 35 pcs

La durée des travaux est de 20 jours ouvrables, à débiter au 2e semestre 2023.

Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

**SECTION IV : PROCÉDURE****Conditions d'obtention du cahier des charges** :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics ([www.pmp.lu](http://www.pmp.lu)).

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****Autres informations** :**Conditions de participation** :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumission.

**Réception des offres** :

Les offres sont obligatoirement et

exclusivement à remettre via le portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

**Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E.** : 13/03/2023

La version intégrale de l'avis n° 2300500 peut être consultée sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu)

**Avis****Élections communales du 11 juin 2023****Ville d'Esch-sur-Alzette****Présentation des listes des candidats (19 conseillers communaux à élire) :**

La présidente du bureau électoral principal de la ville d'Esch-sur-Alzette recevra les présentations des listes des candidats et les désignations des témoins, en son bureau, au bâtiment de la justice de paix à Esch-sur-Alzette, troisième étage, les **mercredis 22 mars et 29 mars 2023, le jeudi 30 mars 2023 et le mercredi 12 avril 2023, chaque fois de 15.00 heures à 18.00 heures**. Le dernier délai utile pour faire les présentations est le mercredi 12 avril 2023 de 17.00 heures à 18.00 heures. Passé ce délai, aucune présentation de candidats ne sera plus recevable.

Aux fins de la présentation des listes des candidats, des formulaires imprimés sont mis à disposition des intéressés. Les formulaires peuvent être retirés au guichet de la justice de paix à Esch-sur-Alzette, place Norbert Metz, au rez-de-chaussée, ou être transmis sous format électronique (PDF). Prière de téléphoner au 530 529-666 ou -313 ou -555 pour obtenir le formulaire au format électronique.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2023,

Annick Everling,  
Juge de paix directeur  
Présidente du bureau électoral principal de la commune d'Esch-sur-Alzette

**Instructions au sujet des candidatures** :

Les listes sont constituées pour chaque commune par les groupements de

candidats qui, par une déclaration signée par eux, acceptent la candidature dans cette commune, et qui sont présentés conjointement soit par cinquante électeurs inscrits dans la commune, soit par un conseiller communal, sortant ou en fonction.

Chaque liste doit être déposée par un mandataire désigné par et parmi les présents. En cas de présentation par un conseiller communal, le mandataire est choisi par les candidats de la liste, parmi ces candidats et le conseiller communal sortant ou en fonction qui les présente.

La liste indique les nom, prénoms, profession, domicile et nationalité des candidats ainsi que des électeurs ou du conseiller communal sortant ou en fonction qui les présentent.

Une liste ne peut comprendre un nombre de candidats supérieur à celui des conseillers à élire dans la commune.

Ne peuvent pas se porter candidats et peuvent retirer leur candidature ceux qui ne sont pas éligibles.

Nul ne peut figurer ni comme candidat ni comme présentant dans plus d'une liste d'une même commune.

Chaque liste doit porter une dénomination et dans les cas où des listes différentes portent des dénominations identiques, les mandataires sont invités à établir les distinctions nécessaires, à défaut de quoi, et avant l'expiration du délai imparti pour les déclarations de candidature, ces listes sont désignées par une lettre d'ordre par le président du bureau principal.

Les candidats doivent être présentés au moins soixante jours avant celui fixé pour le scrutin.

Lors de la présentation des candidats, le mandataire de la liste peut désigner, pour assister aux opérations de vote, un témoin et un témoin suppléant au plus pour chacun des bureaux de vote, choisis parmi les électeurs de la commune.

Informationen zur Rückseite der woxx im Inhalt auf Seite 2.